



Proratas taxe foncière

Par **Emy30**, le **05/10/2022** à **05:38**

Bonjour j'ai vendu ma maison le 15 février 2022 la notaire a bien précisé de venir avec un moyen de paiement le jour de la signature de l'acte définitif ce que le nouveau propriétaire n'a pas fait ...

Il a signé un proratas de la somme du de la taxe foncière qu'il a lu et approuvé et signé avec une promesse orale de payer dans les plus brefs délais mais aujourd'hui il n' à tjs pas payé malgré mes relance orale et écrite (AR) comment dois je procéder et quel serait l'estimation de mes frais ?

Merci Cordialement

Par **goofyto8**, le **05/10/2022** à **15:55**

bonjour,

Il s'agit d'une négligence de la notaire.

Lors de la signature de l'acte de vente l'acheteur doit verser sur le compte du notaire le prix d'achat de la maison + le montant de la taxe foncière pour la période du 16 février au 31 décembre 2022 (calculé par le notaire).

Ensuite c'est l'office notarial qui vous verse la totalité (prix de la maison + taxe foncière au prorata). Vous n'avez pas à solliciter l'acheteur de retard de paiement, après la vente car c'est le notaire qui est responsable des encaissements et des paiements.